

### Mais quelle mouche les a piqués ?



Philippe COUVREUR  
couvreur.ph2@wanadoo.fr

On sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Mais nous avons déjà eu à subir suffisamment d'attaques de la part de nos ennemis ces dernières années pour ne pas avoir à nous préoccuper de maladroites dans nos propres rangs. La dernière en date est pourtant venue récemment d'un côté inattendu, en l'occurrence la Fédération Française de Tir. Bien qu'elle ne soit pourtant pas en délicatesse des pouvoirs publics, justifiant ainsi une éventuelle amende honorable, il semble qu'elle vienne de proposer au ministère de l'Intérieur un train de mesures « dans le cadre général de la modernisation et de la sécurisation des moyens (...) indispensable pour être en concordance avec les objectifs de votre ministère et de notre ministère de tutelle<sup>(1)</sup> ».

Au centre de ces propositions : la gestion désormais centralisée au siège de la Fédé des documents officiels. Aux termes d'une nouvelle procédure, il appartiendrait aux tireurs de saisir nouvelles licences et renouvellements via un portail Internet avec login, mot de passe et liaison sécurisée. Un AR avec numéro infalsifiable serait envoyé immédiatement en retour au licencié, puis ce dernier recevrait sous un mois à son adresse personnelle sa licence définitive, le tout étant accessible aux services des préfectures pour vérification. Même procédure pour les avis préalables qui seraient désormais co-signés par le Pdt. de la F.F.Tir et celui du club, au lieu du Pdt. de ligue. Cerise sur le gâteau : la F.F.Tir demanderait la désignation d'un correspondant au ministère de l'Intérieur pour les affaires de sécurité, dans le cadre d'alertes sur les menaces terroristes !

Aurait-on découvert un trafic frauduleux de licences ? Quel intérêt pourtant à émettre une fausse licence de tir, quand l'acquisition des armes exige aujourd'hui des formalités beaucoup plus complexes et contraignantes : pièce d'identité, avis préalable, casier judiciaire, carnet de tir, certificat médical...

Pourquoi demander au ministère de l'Intérieur de pénétrer et contrôler le fichier des tireurs sportifs, alors qu'il répond déjà à toutes les demandes de renseignements formulées ?

Pourquoi enfin réclamer la désignation d'un « Monsieur terrorisme auprès de la F.F.Tir » dont la simple existence ne peut que faire augmenter la suspicion qui pèse déjà injustement sur les tireurs sportifs ?

Quel intérêt, pour tout dire, de vouloir modifier un système qui fonctionne en centralisant tout, alors que la tendance générale européenne est au contraire de décentraliser pour être au plus près du tireur, assurer la cohésion et renforcer service et concertation ?

Au chapitre des « bonnes idées », la F.F.Tir propose également un changement de classification pour les lanceurs Air Soft d'une puissance supérieure à 0,5 joule (ou 1 joule après étude détaillée) qui seraient surclassées en 7<sup>e</sup> catégorie. Première conséquence directe : la détention et l'usage de ce qui passerait ainsi du statut de « jouet » à celui d'« arme » (avec tout ce que cela sous-entend du point de vue légal) seraient désormais limitées aux licenciés d'une fédération délégataire (devinez... la F.F.Tir, bien sûr !) Il est facile d'imaginer avec quels sentiments tous les commerçants spécialisés (qui devraient également entre parenthèses devenir armuriers) ont vu venir cette proposition. Ne parlons pas des pratiquants actuels, que l'on éloignerait certainement à tout coup au lieu d'attirer au contraire à la F.F.Tir de nouveaux adeptes.

Bon, pour résumer donc, on classe les jouets en plastique<sup>(2)</sup>, on centralise les documents confidentiels pour les mettre à la portée de l'administration en temps réel, augmentant ainsi le pouvoir de contrôle (et de nuisance) de celle-ci sur les détenteurs honnêtes, et on en profite pour stigmatiser ces derniers en laissant maladroitement sous-entendre que le terrorisme s'approvisionne chez eux...

Et à part ça, d'autres bonnes idées ?

(1) Respectivement l'Intérieur et la Jeunesse & les Sports  
(2) Quid des millions déjà en circulation ? Ce sont les préfectures qui vont être ravies, qui n'ont jamais pu seulement éponger les « vraies » armes 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégories !

<b>ÉDITEUR</b>
REGI'ARM - 15, RUE CRONSTADT - 75015 PARIS
FAX : 01 45 32 59 00
GDA3LIB@WANADOO.FR
<b>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION</b>
C. SORLOT.
<b>DIRECTEUR DE LA RÉDACTION</b>
BERTRAND SORLOT, TÉL : 01 45 32 60 30
<b>ÉDITORIALISTE</b>
PHILIPPE COUVREUR, TÉL : 01 45 32 60 28
<b>RÉDACTION</b>
15, RUE CRONSTADT 75015 PARIS
TÉL : 01 45 32 60 28
FAX : 01 45 32 60 80
<b>SECRETARIAT DE RÉDACTION</b>
STÉPHANIE DUGRAULEAU
<b>PUBLICITÉ</b>
ALEXANDRE GARAT, TÉL : 01 45 32 60 31
<b>ABONNEMENT</b>
TÉL : 01 45 32 60 26
<b>ANCIENS NUMÉROS</b>
TÉL : 01 45 32 60 69
<b>GESTION DU TITRE</b>
DISTRIMÉDIA, MAGALIE PARA : 05 61 72 76 35
RÉSERVÉ AUX DÉPOSITAIRES
ET DIFFUSEURS DE PRESSE
<b>CONCEPTION GRAPHIQUE</b>
RÉGIS DUPONT
<b>MAQUETTE</b>
ÉLODIE BARBIER
LÆTITIA LEROY
GWENDAËL NICOLOFF
<b>DISTRIBUTION</b>
MLP
<b>IMPRESSION</b>
BOCCIA ITALIE
<b>NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE</b>
0600K 61140
<b>PRINTED IN ITALY/IMPRIMÉ EN ITALIE</b>